

COMPT E R E N D U

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORÉE

Séance du 22 mars 2021

Etaient présents :

Alain BOURGEOIS, Marie-France ARNEAU, Gérard VINSOT, Séverine FOURNIER, Jean-Pierre COYAU, Nathalie VITRAS, Philippe FRARD, Julie CORNET, Nicolas CHANTEUX, Sandra PHILBERT, Joël PERRON, Virginie LUCAS, Sébastien BOISAUBERT, Alain DEREVIER

Était absente excusée :

Isabelle PERCHE

Sébastien BOISAUBERT a été élu secrétaire

■ **Compte-rendu des Décisions prises par le Maire**

DECISION 2021 – 01 / DEC : Décision d'accorder dans le cimetière communal une concession de 50 ans à Monsieur BOUTARD Michel

DECISION 2021 – 02 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 6, rue du Général de Gaulle cadastré AA n° 92 (90ca)

DECISION 2021 – 03 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 4, rue Louis Pasteur cadastré AC n° 161 (7a 80ca) et de l'immeuble non bâti situé rue Louis Pasteur cadastré AC n° 155 (2a 52ca)

DECISION 2021 – 04 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation des immeubles bâtis situés 3 et 5, rue des Prés cadastrés respectivement AA n° 101 (3a 01ca) et AA n° 97 (76ca)

DECISION 2021 – 05 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation des immeubles bâtis situés rue Louis Pasteur cadastrés respectivement AC n° 151 (3a 85ca) et AC n° 153 (54ca)

DECISION 2021 – 06 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble bâti situé 1 bis, Chemin des Vallées cadastré AA n° 337 (2a 81ca)

DECISION 2021 – 07 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé « Sous le Carré de Bretagne » cadastré ZS n° 33 (2ha 21a 20ca)

DECISION 2021 – 08 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé « Sous le Carré de Bretagne » cadastré ZS n° 34 (44a 45ca)

DECISION 2021 – 09 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé « Sous le Carré de Bretagne » cadastré ZS n° 35 5ha 03a 50ca)

DECISION 2021 – 10 / DEC : Refus de l'exercice du droit de préemption lors de l'aliénation de l'immeuble non bâti situé « Sous le Carré de Bretagne » cadastré ZS n° 44 (16a 10ca)

■ **Adhésion au programme « Petites Villes de demain »**

Le conseil municipal **VALIDE** la proposition d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et également celle concernant la mutualisation du recrutement du chef de projet avec les communes de Fréteval et de Mondoubleau

■ **Convention pour commerce de boissons, restauration rapide et activités de loisirs au Plan d'eau**

Le Maire rappelle que la convention de mise à disposition du local communal implanté sur le site de la zone de loisirs avec Monsieur Eric ROUILLAY est arrivée à expiration et donne lecture du projet de renouvellement de convention.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2021.

■ **Convention pour l'entretien et le contrôle des Poteaux d'incendie**

Le Maire rappelle que la convention établie pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie est arrivée à expiration et donne lecture du projet de renouvellement de convention.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention pour une durée de 5 ans

■ **Convention pour le suivi périodique des installations d'assainissement collectif**

Le Maire donne lecture de la proposition de convention de prestation de services pour le suivi périodique des installations d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de cette convention conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable trois fois par période d'un an et ce, à compter du 1^{er} avril 2021

■ **Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, décide de voter les subventions de fonctionnement pour 2021 aux associations et autres organismes de droit privé pour un montant total de 10 215 €.

■ **Approbation des modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

❖ **Questions diverses**

➤ **Information :**

Le Maire informe que le centre de vaccination de MORÉE fonctionne depuis le 9 mars à raison de 2 jours par semaine. A partir du 6 avril, il fonctionnera 3 jours par semaine.



Le Maire,

Alain BOURGEOIS

Vu par nous, Maire de la Commune de MOREE, pour être affiché le 2 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux inscriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.